

Patrick LOPEZ Le 21 mars 2011

Compte rendu d'une réunion de réflexion le 15 mars 2011 sur le thème « comment la comptabilité modèle le capitalisme ».

Participants : Robert Durand, Claude Gury, Patrick Lopez, Jacques Miet, Jean-Jacques Poriel.

A l'initiative de Jacques Miet, les membres de l'Association qui durant leur activité professionnelle avaient été amenés à s'intéresser aux questions comptables ont été invités à réfléchir, à partir d'un article de Jacques Richard paru dans le numéro 161 de la revue « le débat », sur la relation entre les évolutions des principes comptables et celles du capitalisme.

Commençons par résumer les idées développées dans l'article de la revue « le débat ».

La comptabilité est présentée comme une technique neutre qui enregistre les chiffres concernant l'activité économique des entreprises. Mais la comptabilité est un rouage essentiel du capitalisme puisqu'elle détermine notamment le montant du bénéfice et des dividendes servis aux actionnaires.

C'est une discipline qui par les règles qu'elle se donne modèle les conceptions des managers et des financiers. Cette importance de la comptabilité est souvent méconnue des économistes qui s'y intéressent trop rarement.

On peut distinguer trois phases dans l'histoire de la comptabilité depuis le début du

XIXe siècle et la révolution industrielle.

Dans une première phase, le capitalisme est effrayé par l'idée de faillite notamment parce que les juristes qui s'occupaient du droit de la faillite au début du XIXe siècle se situaient dans le camp des créanciers. Il est intéressant de noter qu'à cette époque l'endettement était limité et les entrepreneurs étaient mus par une idée du long terme et privilégiaient l'autofinancement.

Les créanciers et les entrepreneurs qui travaillaient à long terme, se rejoignaient dans un principe comptable consistant à anticiper la faillite et à viser le maximum d'autofinancement.

Quelle en était la conséquence pratique ? On s'appuyait sur la valeur de liquidation des actifs, en considérant que des biens vendus à l'unité avaient une faible valeur. Il en résultait qu'au démarrage de son activité, le capital de l'entreprise était dévalorisé et que des pertes étaient constatées dans les premières années.

Pour résumer, la préférence était donnée par les entrepreneurs au long terme et le financement était assuré par la mise en réserve des profits soit l'autofinancement.

Pour renforcer cette vision un peu catastrophique, vers les années 1860, les juristes ont adjoint le principe de prudence. On ne tient plus compte des plus-values latentes et on retient seulement les pertes potentielles.

Le rédacteur de l'article qualifie la comptabilité de statique car elle se fonde implicitement sur une hypothèse d'arrêt de l'activité. Cette vision qui avait comme conséquence de décaler l'apparition des profits vers la fin des investissements va être remise en question.

Vers les années 1850, le développement des grandes sociétés de chemins de fer nécessitent de trouver de grandes masses de financement. Il s'agit d'attirer de petits épargnants, les rentiers modestes. Dans ces conditions il est mal vu de commencer par présenter des pertes.

On fait réfléchir les juristes qui abandonnent l'idée de liquidation fictive. Ils conviennent que l'entreprise n'est pas faite pour être liquidée mais pour continuer et aller de l'avant. Aussi, c'est le principe de continuité qui est mis en avant.

Dans l'ancien système, une machine était comptabilisée à sa valeur de casse. Dans le nouveau système, on la comptabilise au prix d'achat, c'est ce qu'on appelle le « principe du coût historique ». Mais on tient compte de son obsolescence, en amortissant le matériel sur sa durée de vie probable.

L'objectif de pouvoir distribuer rapidement des dividendes aux nouveaux actionnaires, ce qui était explicitement recherché par les juristes, est atteint. Dans un tel système les profits apparaissent plus rapidement.

Ce système s'est imposé à partir des années 1900 et a duré jusqu'à récemment. La comptabilité encore enseignée récemment mettait en évidence les deux principes suivants : l'enregistrement au coût historique et le souci de prudence.

Le premier capitalisme était un capitalisme de valeur de liquidative. Le deuxième est un capitalisme de valeur réalisée. On n'enregistre des profits que si on fait des ventes. Le principe de prudence n'est plus complètement évacué, mais il ne porte plus que sur des actifs limités : des actifs à court terme.

Ce cadre, encore en place partiellement, a été de plus en plus bousculé à partir des années 1980-1990 par une nouvelle révolution comptable venue des Etats-Unis. Elle est portée par la pression des actionnaires boursicoteurs. Ils sont de moins en moins des entrepreneurs et de plus en plus des opérateurs boursiers qui cherchent à faire monter le prix des actions pour revendre les actions achetées avec de confortables plus-values.

La valeur telle que la conçoivent les nouveaux théoriciens comptables est fondée sur la valeur actualisée des flux de services potentiels attendus.

C'est une vision actualisée de la valeur, totalement différente de la vision prudente et statique du XIXe siècle, qui est devenue une base aujourd'hui pour les comptables.

Même si cette théorie n'est pas appliquée totalement, la comptabilité aux normes IFRS l'utilise pour valoriser un certain nombre d'actifs. Ainsi on intègre des profits potentiels dans le bilan. C'est le résultat recherché et le problème. Pour les tenants de cette thèse, nous disposons de l'instrument qui permet la juste mesure de la valeur. Le modèle boursier a contaminé le modèle comptable.

Dans le premier système, il fallait attendre assez longtemps pour enregistrer des profits. Dans le deuxième, il fallait attendre qu'il y ait des ventes. Dans le troisième, ce n'est plus la peine d'attendre qu'il y ait des ventes réalisées, il suffit d'espérer l'apparition des profits.

Cette vision comptable conduit à privilégier les résultats de court terme et fonde des raisonnements sur des anticipations. Elle s'insère dans un ensemble plus vaste qui voit la montée en puissance de l'endettement et la systématisation de l'effet de levier. Le poids de la dette dans les passifs des bilans des entreprises a connu une croissance continue.

La discussion s'est ensuite ouverte entre les participants à la réunion. Dans leur activité propre au Crédit Coopératif, ils ont bien identifié le passage de la phase deux à la phase trois. Les principes portés par la comptabilité durant la phase deux étaient ceux qui leur avaient été enseignés durant leurs études : enregistrement au coût historique et critère de prudence.

La manière dont les normes IFRS se sont imposées dans les pays de l'Union Européenne à l'initiative des Etats-Unis par le canal d'un organisme privé l'IASB sous l'influence des cabinets d'audit et des grandes entreprises financières n'est pas sans soulever des interrogations. Les instances politiques internes ont-elles bien perçues les changements que l'application des nouvelles normes allaient générer ? D'ailleurs lors de la crise des subprimes qui s'est traduite par la chute de la bourse, il a bien fallu trouver un subterfuge pour ne pas constater un volume très important de pertes potentielles. Les systèmes de valorisation des actifs fonctionnent correctement que dans un certain environnement.

Un lien est à faire entre la recherche de la maximisation de la performance pour l'actionnaire et la politique salariale des bonus en faveur des traders. Probablement que les modèles servant à évaluer la performance réalisée par les traders dans la gestion de leur portefeuille de valeurs mixent du réalisé et du potentiel.

Les organismes bancaires coopératifs se sont moulés dans l'univers IFRS, développant des véhicules cotés lesquels sont mis en avant peut-être au détriment des établissements coopératifs de base. Il est significatif de relever que la crise financière provenant des subprimes a mis en péril Natixis alors que les banques populaires régionales l'ont traversée sans gros dommages.

On doit pouvoir rester sur un système de gestion qui donne la priorité aux résultats fondés sur les ventes d'ailleurs les analystes financiers ont toujours considéré le cash-flow comme l'un des critères de la mesure de la performance de l'entreprise. Anticiper la valeur à partir de l'actualisation des résultats futurs conduit souvent à une surestimation de la dite valeur.

Trop d'approches actuarielles ont été introduites au sein de la comptabilité sans apporter d'éclairages supplémentaires pertinents, il s'agit de sophistications inutiles.

En conclusion et en prélude éventuellement à de nouveaux échanges ultérieurs,

les participants pensent que le domaine comptable ne peut pas être éclaté en trois sous-ensembles, celui mesurant le résultat de la gestion, celui servant à calculer les résultats et celui permettant de déterminer le résultat fiscal. Il doit y avoir une unité de résultat sinon

on crée une grande opacité nuisible à l'émergence d'une bonne gestion.

La comptabilité doit continuer à faire évoluer les principes fondamentaux qui la régissent mais à condition de privilégier le long terme. L'entreprise a vocation à inscrire son développement dans le temps, peut-être ainsi l'ensemble des acteurs (managers, salariés, administrateurs, auditeurs.....) se sentiront plus impliqués dans la vie de l'entreprise et plus à même de travailler en synergie. Mais la préférence donnée au long terme n'est-elle pas l'une des valeurs mise en exergue par les organismes coopératifs.